



## Drogues illicites et délinquance : regards sur les travaux nord-américains

La consommation de drogues illicites et la criminalité jouissent d'une visibilité médiatique puissante et meublent les conversations des badauds ; ils fascinent tout en soulevant la crainte et l'incompréhension. La popularité dont ils profitent en font des objets d'étude abondamment exploités en Amérique du Nord. Un indice de la notoriété acquise par ces phénomènes dans la communauté scientifique se mesure par la quantité impressionnante de documentation publiée sur la question. Malgré l'abondance de l'information, les liens entre la consommation et la criminalité ne sont pas clairement élucidés. En effet, si un nombre considérable d'articles scientifiques ont montré qu'il existe une certaine relation entre les comportements, rien n'est moins sûr que la nature de cette relation. Les mêmes études de prévalence conduisent parfois à l'élaboration de schèmes conceptuels tout à fait différents. Et si plusieurs études de prévalence sont dotées d'une méthodologie solide, on peut s'interroger sur la rigueur scientifique de certains modèles proposés. Or, ce sont quelques uns de ces modèles qui sont à la base des interventions que l'on adresse aux toxicomanes. Il devient donc pertinent de se questionner sur le bien-fondé des modèles théoriques, sur les interventions qu'ils suggèrent, sur l'efficacité des démarches proposées et sur les clientèles qu'ils ciblent<sup>1</sup>.

### Études de prévalence

Dans cette première partie, deux grands types d'études sont répertoriées afin d'analyser les liens entre consommation et crime : d'abord l'usage de drogues illicites chez les contrevenants (et plus spécifiquement des personnes judiciairisées<sup>2</sup>) ; ensuite les délits commis par les consommateurs (et plus spécifiquement les toxicomanes<sup>3</sup>) ; enfin les enquêtes en population générale qui posent des questions sur les deux comportements avant d'opérer des croisements statistiques.

Ainsi, une proportion importante d'individus judiciairisés en Amérique du Nord consommaient de façon régulière des dro-

gues illicites, au moment de leur arrestation. Le cannabis suivi de la cocaïne constituaient généralement les drogues de choix d'une bonne partie des adultes judiciairisés. Flowers (1999) fait un bon résumé de la situation de ces personnes en indiquant que : 80% des détenus ont fait usage de drogues illicites avant leur incarcération ; 60% en consommaient régulièrement ; les femmes détenues présentaient plus de risques de consommer des drogues illicites régulièrement que les hommes ; près du tiers des détenus ont commis leur délit sous l'influence de drogues illicites ; près de 20% des détenus affirment avoir commis leur délit afin de se procurer des drogues ; les détenus consommateurs de drogues sont proportionnellement plus nombreux à commettre des délits lucratifs ou des délits de drogues<sup>4</sup> que des crimes violents.

De façon générale, les études nord-américaines indiquent qu'entre le quart et la moitié des détenus présentent des indices de dépendance à une ou des drogues illicites. La dépendance n'est toutefois pas un concept très clair dans ces études, certaines l'employant pour traiter d'un usage récent et d'autres d'un comportement répétitif. Il constitue parfois un diagnostic professionnel alors que son caractère relève davantage, dans certains cas, d'un jugement de valeur.

Plusieurs études se sont intéressées aux délits commis par les usagers de drogues illicites. Par exemple Hall, Bell et Careless (1993) rapportent que 72 % des individus suivant un programme de substitution à la méthadone admettent qu'une de leur princi-

1. Le texte qui suit est un résumé d'un document produit sous le même titre pour le Groupement de recherche Psychotropes, politique et société du CNRS.

2. Ce qui engendre un biais puisqu'il est fort possible que les contrevenants consommateurs encourrent plus de risques d'être arrêtés et condamnés que les autres étant donné leur intoxication.

3. Ce qui introduit un autre biais puisque les toxicomanes ont établi une relation particulière face aux drogues qui n'est certes pas généralisable à l'ensemble des usagers.

4. Il s'agit bien sûr d'une relation largement tautologique puisque le délit de possession est présent lors de toute consommation.

pale source de revenu consiste à vendre des drogues ou à commettre des crimes contre la propriété. Les vols par effraction, les vols avec violence et la prostitution sont d'autres solutions envisagées par les toxicomanes pour faire face à leurs besoins financiers. Les revenus engendrés par l'implication criminelle d'un héroïnomanes étaient estimés à près de 18 000 \$ US (approximativement 20 276 Euros, soient 133 000 FF) annuellement au début des années 1990 (Deschenes, Anglin et Speckart, 1991). Toutefois, les études répertoriées traitent généralement des consommateurs de cocaïne et d'héroïne. Or, il ne s'agit clairement pas des substances les plus consommées en Amérique du Nord.

Certains auteurs ont avancé la possibilité que la consommation de drogues puisse être associée à la violence, appuyant leur thèse sur les résultats d'études conduites auprès de populations juvéniles révélant que les consommateurs de drogues présentaient des risques plus élevés de posséder une arme ou de se battre. Toutefois, sur un plan scientifique, les fondements de cette relation ne sont pas très solides. L'étude de Roth (1994) ainsi que celle de Parker et Auerhahn (1998) indiquent clairement que l'alcool est bien la seule substance psychoactive pour laquelle la relation entre violence et consommation est scientifiquement avérée.

## Modèles conceptuels

S'il est clair que la consommation de drogues illicites et la criminalité sont souvent observables chez un même individu, la dynamique entre ces deux comportements reste encore mal comprise. Plusieurs hypothèses ont cependant été élaborées sur le sujet. Le modèle psychopharmacologique sous-tend que les propriétés psychopharmacologiques des drogues, par leur action sur certains centres spécifiques du système nerveux central, conduiraient à l'adoption de comportements violents. Toutefois, la relation entre l'intoxication et la violence n'a fait l'objet que de peu d'études sérieuses jusqu'à présent (Harrison et Gfroerer, 1992). Bien sûr, certains délits de violence sont perpétrés alors que l'individu se trouvait sous l'effet d'une substance psychoactive ; dans la majorité des cas, il s'agit de l'alcool (Brochu et coll., 1999). Les aspects psychopharmacologiques des substances psychoactives ne constituent toutefois qu'une facette de la relation drogues-crimes. Il est nécessaire d'étudier les coûts relatifs de ces substances, la façon dont on les obtient et le contexte social des consommateurs pour bien comprendre cette relation.

Le modèle économique-compulsif fonde ses appuis sur les nombreuses études qui ont mis en évidence la forte implication criminelle des héroïnomanes et des cocaïnomanes. Les tenants de ce modèle postulent donc que le besoin du consommateur de se procurer des drogues dispendieuses, le forcera à recourir à des activités criminelles pour financer sa pratique (Hunt, 1991).

Le modèle systémique, comme son nom l'indique, tire sa particularité d'une analyse du système de distribution et d'approvisionnement en drogues. En raison du caractère illicite de ce commerce, les moyens d'obtenir justice en cas de préjudice ou de protéger un « marché » très lucratif sont souvent des solutions musclées utilisées comme stratégie de contrôle social dans un milieu laissé sans possibilité de recours légaux du fait de la répression policière qui l'entoure. Ce phénomène serait plus lourd dans les grands centres urbains des États-Unis.

Plutôt que de croire que la criminalité est reliée de façon causale à l'intoxication, au besoin d'argent ou encore aux transactions illicites de drogues, on peut faire l'hypothèse qu'elle se développe plutôt dans des sous-cultures, dans un contexte social qui la soutient, ou en fonction d'un mode de vie qui fournit des opportunités. Ainsi la sociologie apporte un complément d'information en proposant l'idée que les comportements de consommation de drogues et la criminalité résulteraient d'un processus de socialisation caractérisé par l'apprentissage de valeurs marginales et l'association à des pairs déviants (association différentielle), par le manque de moyens « conventionnels » pour atteindre les buts socialement établis, par l'incapacité des éléments de contrôle externes et internes à contrebalancer le poids des gains espérés par l'individu (contrôle social) ou encore par la marginalisation qui soustrait l'individu au contrôle social normatif. Cette conception de la dynamique entre drogues et criminalité remet donc en cause la notion de responsabilité individuelle.

Par ailleurs, en raison de l'incapacité des modèles présentés à expliquer tous les cas où drogues et criminalité semblaient en lien, certains auteurs ont élaboré des modèles intégratifs. Par exemple, Brochu (1995) met à contribution une série de facteurs psychologiques, sociaux et culturels en plus des propriétés du produit. Il discute également de trajectoires déviantes, concept qui laisse place à la réciprocité des influences (drogues sur crimes et inversement) ainsi qu'à la possibilité d'une modification de la trajectoire à tout moment (désistement, escalade, diminution). Ces modèles intégratifs suggèrent que plusieurs facteurs sont à considérer dans l'explication du lien entre drogues et criminalité et que cette relation étant dynamique (par opposition à statique), l'explication apportée pour un individu à un moment donné n'est pas nécessairement valable à une autre période.

Les politiques publiques prennent comme référence l'un ou l'autre de ces modèles. En Amérique du Nord, le modèle dominant consiste à percevoir une relation causale entre drogues et crimes ; en conséquence, l'offre de traitement se fait de plus en plus sous une supervision judiciaire.

## Le traitement des toxicomanes judiciairisés

Quoique puissent laisser supposer les études scientifiques sur la nature du lien entre drogues et criminalité, la réponse politique à la problématique est généralement coercitive. Les autorités ont dû toutefois se rendre à l'évidence que l'enfermement des consommateurs et des toxicomanes ne résolvait en rien le problème. Les renvois sous contraintes judiciaires vers des centres de traitement constituent donc le choix actuel de l'Amérique du Nord pour aider les jeunes toxicomanes non-violents à se départir de leur habitude de consommation et surtout pour prévenir leur éventuelle récidive criminelle. Hall (1997) résume bien cette contrainte. Elle peut provenir des policiers qui, utilisant leur pouvoir discrétionnaire, promettent au contrevenant de ne pas entamer de procédures judiciaires s'il s'engage à suivre un traitement. La contrainte peut également provenir du tribunal lorsqu'un juge exigera que le toxicomane poursuive une démarche thérapeutique faute de quoi il encourra de nouvelles accusations, la mise en application d'une peine ou une sentence plus lourde. Enfin, elle pourra également provenir des agences responsables de la mise en liberté des individus qui feront

de la réussite du traitement une condition d'octroi et de préservation de la liberté du contrevenant toxicomane.

Les programmes de traitement que l'on offre généralement aux toxicomanes judiciairisés sont les communautés thérapeutiques, les programmes d'incarcération-choc, les mouvements d'entraide, les programmes de substitution à la méthadone, les services de psychothérapie et l'utilisation d'activités alternatives telles l'acupuncture, le sport et la relaxation pour n'en nommer que quelques unes.

Créés en 1983, les programmes d'incarcération-choc, mieux connus aux États-Unis sous le terme de Boot Camps, accueillaient en 1996 près de 10 000 détenus (National Institute of Justice, 1996). Il s'agit généralement de programmes qui s'adressent à de jeunes adultes écroués pour la première fois et dont le délit ne comporte pas de violence. Ces programmes sont caractérisés par leur discipline stricte et un plan d'intervention physique et psychologique très intensif s'étendant habituellement sur une période de trois à six mois. On espère que cet entraînement permettra aux détenus d'acquérir une discipline adéquate, un changement radical dans leur mode de vie ainsi que le respect des autorités et des institutions. Outre l'aspect thérapeutique, les Boot Camps offrent aux détenus l'avantage d'une réduction substantielle de leur peine d'emprisonnement en cas de réussite. De nombreuses études qui se sont intéressées à l'efficacité des « Boot Camps » ont obtenu des résultats indiquant que les participants de ce type de programmes ne récidivaient<sup>5</sup> pas moins souvent que les autres prisonniers (Burns, Anderson et Dyson, 1997).

Les tribunaux spécialisés (« drug courts ») jouent maintenant un rôle très actif dans l'orientation de jeunes contrevenants toxicomanes non violents vers des centres de réadaptation. Bien sûr cette pratique n'est pas nouvelle en soi puisque des expériences isolées ont eut lieu à Chicago et à New York au début des années 1950; cependant les « drug courts » se sont généralisées aux États-Unis depuis la fin des années 1980 permettant ainsi de dégager les tribunaux du nombre de plus en plus important de contrevenants pour affaires de drogues. L'objectif principal de ces cours spécialisées consiste à permettre au système de justice et aux agences de traitement de travailler de concert afin d'exercer un pouvoir coercitif sur les contrevenants de façon à favoriser leur abstinence face aux drogues (Belenko, 1998) et la persistance de leur traitement, beaucoup plus fréquemment que lors des périodes normales de probation. Chaque acteur de cette instance judiciaire (juges, avocats, etc.) est sensibilisé au phénomène de la toxicomanie. Le contrevenant est appelé à rendre compte périodiquement de son cheminement. En fonction des progrès réalisés, le juge, qui prend un rôle d'agent renfort ou punitif, décidera des mesures à prendre (application d'une peine d'incarcération, poursuite de la thérapie, élargissement de l'individu, etc.). En octobre 2000, on dénombrait plus de 1 050 programmes de « drug courts » en opération ou en planification (Office of National Drug Control Policy, 2001). Les statistiques relatives aux tests d'urine positifs et aux taux d'arrestation en cours de supervision démontrent une réduction substantielle de l'usage de drogues et de la criminalité pendant le programme (Belenko, 1998).

L'efficacité de l'intervention auprès de toxicomanes judiciairisés semble reliée à quatre éléments :

- la durée et l'intensité du traitement reçu ;

- la motivation des clients ;
- une stratégie d'appariement entre le programme offert et le client; et
- la qualité de la relation thérapeutique qui se noue entre le thérapeute et le toxicomane (Brochu et Schneeberger, 2000).

De plus en plus, dans les milieux scientifiques américains, on perçoit l'intervention comme un processus. En ce sens, l'aide devrait être envisagée selon un *continuum* où chaque épisode de traitement constituerait un pas vers la réadaptation de l'individu.

Par ailleurs, on assiste actuellement à l'émergence d'un courant de pensée visant la réduction des conséquences négatives associées à la consommation de drogues (Brisson, 1999). En Amérique du Nord, ces actions passent généralement par la distribution de méthadone et des programmes d'échange de seringues. Cependant, il ne faut pas oublier que cet intérêt pour la réduction des risques entourant la consommation de drogues cohabite avec des politiques répressives en ce qui concerne l'usage des stupéfiants, ce qui ne facilite pas du tout l'atteinte des premiers objectifs.

## La prévention – une dernière tentative d'éliminer la consommation de drogues illicites

Parallèlement aux activités de répression et de réadaptation coercitive, des crédits ont été débloqués afin de mettre en place de vastes programmes d'éducation et de prévention en matière de drogues. On a tenté de convaincre les jeunes américains qu'il s'agissait simplement de dire non aux drogues (campagne Just Say No!) pour que leurs problèmes s'estompent. Ces jeunes ont pu bénéficier de beaucoup plus de programmes d'éducation sur les drogues que toutes les générations antérieures.

Citons à titre d'exemple « DARE », le programme de prévention américain le plus célèbre. Ce programme, en s'appuyant sur les facteurs de risque personnels, a tendance à cibler ses interventions sur les faiblesses des adolescents plutôt que sur leurs forces (Schellenberger, 1996). Ces programmes qui visent les jeunes à risque ont bien souvent pour effet de les stigmatiser ce qui se traduit concrètement par la suspension scolaire, l'expulsion et même la détention en milieu judiciaire (Shellenberger, 1996). Plutôt que de leur offrir l'aide dont ils ont besoin, on les éloigne des sources d'intégration sociale puisque la majorité des activités préventives et curatives sont accessibles via les établissements scolaires. Dans certains cas, on pourrait même croire que les programmes de prévention nord-américains ont comme résultats pervers d'isoler les jeunes les plus à risque de façon à protéger les autres.

## Conclusion : les défis futurs de la recherche nord-américaine

L'objectif du rapport à partir duquel a été réalisé cet article étant de fournir un portrait rapide des travaux scientifiques nord-américains actuels concernant les drogues et les questions criminelles, il nous est apparu pertinent

5. Récidive criminelle connue à partir des statistiques officielles.

de le conclure par une courte réflexion sur les défis futurs auxquels devra répondre la recherche. Compte tenu de l'analyse précédente, il apparaît que les recherches futures devront s'attarder à mieux comprendre la façon dont les variables relatives au contexte socio-politique affectent la relation drogues-crimes et les intégrer dans les nouveaux modèles de compréhension. Elles devront tenter de rejoindre les femmes qui ont été très peu étudiées ainsi que des populations de consommateurs bien intégrés socialement de façon à fournir une image plus complète des différentes relations possibles entre drogues et crimes (ou son éventuelle absence). Elles ne devront plus tenir compte uniquement de la criminalité des usagers de drogues, mais également de leur rôle en tant que victime. Enfin, cette relation devra être étudiée en tenant compte de son évolution possible à travers le temps en exploitant davantage les concepts de «trajectoires» ou de «carrières» de façon à fournir un portrait plus dynamique du lien drogues-crimes chez les acteurs sociaux concernés. À ce chapitre, les études ethnographiques pourront apporter un éclairage fort pertinent.

Dans les prochaines années, les chercheurs nord-américains devront s'impliquer plus activement dans le développement et la mesure d'impact de politiques alternatives ou novatrices qui pourraient adoucir la répression actuelle face aux usagers de drogues et aux toxicomanes. Ainsi, à titre d'exemple, il sera important de mettre en place des devis d'études qui permettront d'obtenir des résultats sur l'impact de cliniques de prescription d'héroïne (et pourquoi pas de cocaïne ?) dans un contexte nord-américain où la cocaïne injectée constitue une pratique plus courante que dans la majorité des pays européens qui ont mis en place de tels programmes de prescription d'héroïne. Les chercheurs devront tenter de mieux saisir et comprendre les multiples impacts de l'immixtion du contrôle pénal dans le processus de réadaptation des toxicomanes. La recherche nord-américaine dans le domaine de la prévention devra, dans les années à venir, participer à l'élaboration et à l'évaluation de programmes de prévention qui tentent de prévenir l'usage inapproprié plutôt que l'abstinence ou qui endossent des objectifs de réduction des méfaits plutôt que de répression. Elle devra également s'intéresser davantage à l'évaluation de mesures visant l'amélioration des conditions de vie et du milieu afin de mieux comprendre le rôle des nombreuses initiatives communautaires qui voient le jour, mais qui sont souvent mal supportées financièrement par les gouvernements.

Une dernière remarque a trait à une évaluation globale des travaux de recherche qui sont actuellement privilégiés en Amérique du Nord. Selon notre analyse, la recherche nord-américaine souffre présentement d'une « quantitativerie » ou d'un trop grand recours aux analyses quantitatives au détriment de toutes autres méthodologies de recherche. Ce recours quasi-exclusif à un type de méthodologie fait en sorte que la connaissance apportée par la recherche semble maintenant approcher un état de saturation. Nous devons donc, dans les années à venir, nous appuyer davantage sur des analyses tirées de l'observation ou des discours des acteurs sociaux de façon à donner un nouveau souffle aux recherches dans le domaine des drogues et des questions criminelles et surtout mieux comprendre la situation à l'étude.

**Serge BROCHU Ph.D., Pascal SCHNEEBERGER M.Sc. ■**

## ► Pour en savoir plus

**BROCHU (S.) et SCHNEEBERGER (P.), *Drogues et délinquances, regards sur les travaux nord-américains, Documents du CESAMES, n° 9, 2001.***

BELENKO (S.), « Research on Drug Courts : A Critical Review », *National Drug Court Institute Review*, 1998,1(1), 1-41.

BROCHU (S.), « Drogue et criminalité: Une relation complexe », Montréal: *Les presses de l'Université de Montréal*, 1995.

BROCHU (S.), COURNOYER (L-G.), MOTIUK (L.) et PERNANEN (K.), « Drugs, Alcohol and Crime: Patterns among Canadian Federal Inmates », *Bulletin of Narcotics*, 1999, 51 (1&2), 57-73.

BURNS (J.), ANDERSON (J. F.), et DYSON (L.), « What disciplinary Rehabilitation Unit Participants Are Saying About Shock Incarceration », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 1997, 13(2), 172-183.

DESCHENES (E. P.), ANGLIN (M. D.), et SPECKART (G.), « Narcotics Addiction: Related Criminal Careers, Social and Economic Costs », *Journal of Drug Issues*, 1991, 21(2), 383-411.

FLOWERS (R. B.), *Drugs, Alcohol and Criminality in American Society*, London: McFarland, 1999.

HALL (W.), « The Role of Legal Coercion in the Treatment of Offenders with Alcohol and Heroin Problems », *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 1997, 30, 103-120.

HALL (W.), BELL (J.) et CARELESS (J.), « Crime and Drug Use Among Applicants for Methadone Maintenance », *Drug and Alcohol Dependence*, 1993, 31(2), 123-129.

HARRISON (L. D.), et GFROERER (J.), « The Intersection of Drug Use and Criminal Behavior: Results from the National Household Survey on Drug Abuse », *Crime and Delinquency*, 1992, 38(4), 422-443.

HUNT (D. E.), « Stealing and Dealing: Cocaine and Property Crimes », *NIDA Research Monograph Series The Epidemiology of Cocaine Use and Abuse Vol. 110* (pp. 139-150), 1991, Rockville, MD: National Institute on Drug Abuse.

National Institute of Justice, *Corrections-Based Drug Abuse Treatment*, 1996, National Institute of Justice.

Office of National Drug Control Policy, *Drug Treatment in the Criminal Justice System*, 2001, Drug Policy Information Clearinghouse.

PARKER (R.N.), AUERHAHN (K.), « Alcohol, Drugs and Violence », *Annual Reviews of Sociology*, 1998, 24, 291-311.

SHELLENBERGER (M.), *Statement by Research Scientists Calling for a Re-Evaluation of Drug Education Program*, 1996, récupéré le 1er mars 1997 de <http://www.drcnet.org/DARE/researchers.html>.

*Vous pouvez consulter cette publication sur Internet (<http://www.drogues.gouv.fr>, rubrique : « Pour en savoir plus/synthèses et dossiers thématiques »)  
An english version of this publication will be available soon on Web at this URL : <http://www.drogues.gouv.uk/index.html> (professional knowledge/specific themes)*

## Tendances

Directeur de la publication : Jean-Michel Gostes ■ Comité de rédaction : Claude Faugeron, Claude Got, Roger Henrion, Monique Kaminski, Pierre Kopp, France Lert, Thomas Rouault, Marc Vallée ■ Rédaction : François Beck, Pierre-Yves Bello, Hassan Berber, Thierry Delprat, Cristina Diaz-Gomez, Michel Gandilhon, Alain Labrousse, Stéphane Legleye, Héléne Martineau, Carine Mutatayi, Christophe Palle, Patrick Peretti-Watel, Abdalla Toufik ■ Secrétariat de rédaction : Thierry Delprat ■ Maquettiste : Frédérique Million ■ Documentation : Anne de l'Épervier et Laurence Callard ■ Impression : Imprimerie Pairault-Cassegrain - 18 rue Blaise Pascal - BP 74 -79 003 Niort ■ ISSN 1295-6910. Dépôt légal à parution ■



**Observatoire français des drogues et des toxicomanies**